

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240709-DEL_2024_31-DE

Date convocation : 01 juillet 2024

Accusé certifié exécutoire

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Réception par le préfet : 11/07/2024

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT,

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2024-31

Vente d'une partie de la parcelle communale n°T168

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de Monsieur et Madame BANETTE domiciliés à Rosiers d'Égletons (Corrèze) 17, route du Peuch, d'acheter une partie de la parcelle communale cadastrée T168 contiguë à la leur qui est numérotée T167.

Il propose le prix de 14€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de vendre à Monsieur et Madame BANETTE une partie de la parcelle T168 d'environ 300 m² aux conditions proposées par Monsieur le Maire soit 14€ le m².
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette vente.

Membres : 14
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

